

Lettre à l'émilie

Autor(en): **Gordon-Lennox, Odile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1511

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lettre à l'émili



e

J'ai bien apprécié le dossier sur l'avortement et l'évolution des législations. J'aimerais demander une précision au sujet des migrantes et sans-papiers. Peuvent-elles, en Suisse, avoir accès au service de planification familiale et à un avortement médicalisé et à quel prix? Je sais qu'aux Etats-Unis, les immigrantes illégales ont en grande majorité recours à un avortement provoqué par le cytotec (misoprostol) de Pfizer, un médicament antiulcéreux aux effets abortifs. Elles ignorent souvent que l'avortement est légal ou elles n'ont pas les 6 ou 700 dollars nécessaires et le cytotec coûte moins de 2 dollars. Cet usage clandestin pose problème aux associations de femmes comme le Latina Institute qui essaie de les informer sur les risques potentiels d'un avortement solitaire.

Odile Gordon-Lennox

Réponse par Laetitia Carreras

«Votre question soulève toute la problématique de l'accès aux soins des personnes sans autorisation de séjour – ou sans-papiers – en Suisse. Elles peuvent, depuis décembre 2001, s'affilier à une assurance-maladie. En effet, les caisses-maladies ne peuvent pas refuser une personne sous prétexte qu'elle ne possède pas de permis de séjour. Telle est la théorie. Si dans la pratique certaines caisses sont plus réfractaires que d'autres, le principal problème réside dans le coût des primes. La plupart des sans-statuts, étant donné leur revenu, ne parviennent pas à l'assumer. En effet, il leur faut débours environ 400 francs par mois, plus la franchise, plus le 10% de participation, cela est bien trop pour des revenus instables et souvent inférieurs à 1'500 francs par mois. A cela s'ajoute que les adultes ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière ni subvention, contrairement aux Suisses. A Genève c'est l'Unité Mobile de Soins Commanautaires (l'UMSCO) qui permet une prise en charge médicale des personnes qui ne possèdent pas d'assurance-maladie – dont la plupart sont sans statut. Les personnes participent au coût du traitement – ou de l'intervention – en fonction de leur revenu. Par ce biais, les femmes sans statut ont accès à un avortement médicalisé. Quant au Planning familial, il est accessible à chacun-e, quel que soit son statut. Il existe une collaboration étroite entre le Planning familial, l'UMSCO et les représentantes des communautés migrantes afin de pouvoir effectuer un travail de prévention sur la santé en général et sur la santé sexuelle et reproductive en particulier : les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles, etc. «sont une réalité vécue par un grand nombre de femmes sans statut».